

COMMUNE de VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

DU JEUDI 5 FEVRIER 2026 A 20 H 00

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 février, à 20 h 00, le conseil municipal de la commune de Val de Louyre et Caudeau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de convivialité de Saint-Laurent des Bâtons sous la présidence du Maire, Philippe DUCENE.

Date de la convocation du conseil municipal : le 30 janvier 2026

Présents : DUCENE Philippe, LE ROUX Gilles, BENCHAREL Marie-Christine, PERROT Laurence, LE ROUX Joëlle, TAULOU Patrice, AGRAFEUIL Liliane, LEYMA Cyril, BALAINE Michèle, ESCUDIE Franck, LANGLAIS Alain, ESCARMANT Cécile, TEIXEIRA CASTRO Vitor, PRIAT Vanessa, CAILLAUD Catherine, TABANOUX Nathalie, BIJOU Clément,

Excusés : FRANCERIES Julie pouvoir à PRIAT Vanessa
CHAUMETON Carole pouvoir à AGRAFEUIL Liliane
DULAC Bernard pouvoir à LEYMA Cyril
LALOT Benjamin pouvoir à TAULOU Patrice
ORHON Damien pouvoir à BIJOU Clément
COLET Bastien pouvoir à CAILLAUD Catherine

Madame Michèle BALAINE a été élue secrétaire.

ORDRE DU JOUR :

- Fonctionnement

- Approbation du P.V du conseil municipal du 12 décembre 2025
- Informations diverses
- Présentation des activités du périscolaire/garderie
- Convention de mise à disposition d'une salle du club house de Cendrieux
- Personnel
- * avancement de grade – création et fermeture de poste
- * compte épargne temps

- Economie / Finances

- Vente de matériel
- Vente de terrain
- Subvention pour l'association UNAAPE
- Compte rendu de décisions du maire
- Emprunt épicerie commerce multi-services
- Tarifs

- Voirie

- Compte rendu des dernières enquêtes publiques

- Demandes d'aliénation de portions de chemins ruraux
- **Foires et Marchés**
- Bilan marché aux truffes
- **Intercommunalité**
- Convention Territoriale Globale 2026-2029 (agglo/Caf)

I FONCTIONNEMENT

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2025

Les conseillers municipaux ont tous été destinataires du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2025.

Le Maire soumet ce procès-verbal au conseil municipal qui l'approuve à l'unanimité.

Informations diverses

Visite virtuelle de la commune

Monsieur Le Maire avait invité Monsieur Quentin GERARDIN à rendre compte de la mission qui lui avait été confiée : réaliser des visites virtuelles de la commune. Celui-ci présente sur écran, des exemples de ces visites en 3D :

- Salle culturelle de Cendrieux
- Télécentre
- Relais d'hébergement de St Laurent des Bâtons
- Jardin es Liens ...

Des liens sont déjà actifs sur internet pour visiter certains sites : relais d'hébergement, Télécentre, salle culturelle.

Le conseil municipal remercie Monsieur GERARDIN pour cette présentation.

FEDD

Le Maire informe le conseil municipal que la FEDD et son directeur, Monsieur Didier ROUX, ont été mis à l'honneur : l'entreprise de Sainte-Alvère a en effet remporté le Grand Prix Régional d'Aquitaine de l'économie.

"Ce Grand Prix Régional récompense un des rares acteurs français garant d'une certaine souveraineté électronique".

Périscolaire

Madame Emmanuèle BULLET, directrice du périscolaire (garderie de Sainte-Alvère et de Cendrieux), présente sur écran le travail réalisé sur le temps périscolaire : avant ou après l'école.

Elle précise que la garderie de Sainte-Alvère utilise les locaux et le mobilier du centre de loisirs et bénéficie, en plus de jeux fournis par la commune, de ceux de l'agglomération du Grand Périgueux. C'est une bonne mutualisation des moyens.

Elle décrit toutes les activités entreprises et notamment les actions menées dans le cadre du lien intergénérationnel.

C'est un temps de repos, mais aussi de création.

CPTS -Aidants

Madame Cécile ESCARMANT donne quelques éléments complémentaires sur la CPTS VIVEVAL, en indiquant les possibilités d'aide aux aidants et aux soignants.

Elle insiste sur le large éventail d'interventions de cette structure.

Madame Catherine CAILLAUD tient à la féliciter sur ses compétences en la matière.

Convention local comité des fêtes de Cendrieux : convention commune/comité des fêtes
Le conseil municipal à l'unanimité approuve les termes d'une convention de mise à disposition du comité des fêtes de Cendrieux, d'un local dans les anciens vestiaires foot de Cendrieux.

Personnel

Création de poste

Pour répondre à un avancement de grade au service technique, le conseil municipal à l'unanimité approuve la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} mars 2026, et décide de supprimer à cette même date, un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Compte épargne temps (CET)

Le conseil municipal prend connaissance du fonctionnement légal du compte épargne temps pour les agents territoriaux.

Les agents peuvent cumuler jusqu'à 60 jours de congés sur le CET (sur congés annuels non pris).

L'utilisation de ce CET est réglementé, il peut être compensé financièrement sous certaines conditions, la proposition de l'assemblée délibérante étant soumise à l'avis de CST : Comité Social Technique du Centre de Gestion (CDG 24).

Le conseil municipal valide la possibilité d'indemniser les jours épargnés par les agents, dans le cadre réglementaire, en cas de départ définitif (fin de contrat, mutation, démission, retraite).

II ECONOMIE FINANCES

Propositions paysagères pour le "Jardin Barbillon" par la DRPP

Le Maire présente à l'écran le dossier réalisé par les services du Département, Direction du Patrimoine Routier, pôle Paysage et Espaces Verts.

Il s'agit d'un projet d'aménagement qui fait suite à la 1^{ère} ébauche présentée lors de la précédente séance : "Valorisation du patrimoine local et préservation de la biodiversité".

La proposition tient compte, au niveau des plantations et des aménagements, du changement climatique et du respect de la biodiversité.

Cette étude va permettre de solliciter des demandes de subventions.

Compte rendu de décisions du Maire

Le Maire rend compte aux membres du conseil municipal des décisions prises dans le cadre de sa délégation de missions complémentaires (art. L212-22 du CGCT).

Depuis la dernière séance, il a pris les décisions suivantes :

* Le 18 décembre 2025 : chantier Epicerie - Commerce multi-services

- Accepter un avenant en moins-value : suppression du brise soleil compensé par un avancement de toit (lot n° 5 menuiserie alu) pour un montant de - 4 910,00 € HT

* Le 20 janvier 2026 : Chantier Epicerie - Commerce multi-services

- Accepter un avenant en plus-value : opter pour des gouttières en zinc pré patiné (lot n° 4 couverture) pour un montant : + 1 905,50 € HT

* Le 14 janvier 2026 : Chantier Valorisation des vestiges du Château barbillon

Après analyse des offres par le maître d'œuvre, qui demande de réagir rapidement compte tenu des propositions à "relancer" :

- retenir pour le lot n°1 couverture, l'entreprise Dubois Turban, pour un montant de 22 674,40 € HT soit 27 209,28 € TTC,
- retenir pour le lot n° 2 charpente, l'entreprise Bonnet et Cie, pour un montant de 27 196,98 € HT soit 32 636,38 € TTC
- retenir pour le lot n° 6 ferronnerie, l'entreprise SARL Berges, pour un montant de 13 953,90 € HT soit 16 744,68 € TTC
- classer sans suite les offres pour les lots n° 3 (maçonnerie), lot n° 4 (menuiserie bois), lot n° 5 (menuiserie métallique) et lot n° 7 (plâtrerie peinture) pour motif d'ordre financier : propositions trop élevées par rapport à l'estimation et de manque de candidats,
- relancer un appel d'offre pour les lots n° 3 (maçonnerie), lot n° 4 (menuiserie bois), et lot n° 7 (plâtrerie peinture).

Chantier valorisation des vestiges du château Barbillon

Choix des entreprises - lot N° 3 et N° 4

Monsieur LANGLAIS, adjoint délégué aux travaux, informe le conseil municipal qu'après avoir relancé un appel d'offres pour les lots infructueux, le maître d'œuvre a pu analyser les réponses, transmises à la mairie, le 4 février.

Il en donne lecture sur écran :

- Lot n°3 - maçonnerie, 4 propositions.
- Lot n°4 - menuiserie, 4 propositions.
- Lot n°7 - plâtrerie, aucune proposition

Il propose de retenir pour les lots n°3 maçonnerie et n°4 menuiserie bois, selon la proposition du maître d'œuvre, les entreprises ayant obtenu la meilleure note.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à vingt voix pour et trois abstentions (Messieurs LE ROUX et BIJOU ainsi que le pouvoir de Monsieur ORHON) décident de retenir :

- pour le lot n°3 maçonnerie, l'entreprise MORON de Beaumontois en Périgord pour un montant de 223 968,95 € TTC,
- pour le lot n°4 menuiserie bois, l'entreprise MBM de Liorac sur Louyre pour un montant de 18 048,00 € TTC.

Vente de terrain - Cendrieux – Chemin de Ronde

Le Maire et Monsieur LANGLAIS exposent aux membres du conseil municipal le projet de cession d'une partie du terrain aux abords des vestiges du château Barbillon.

Il s'agit de l'emplacement occupé par le hangar de l'ancienne propriété SMIRNOFF, vétuste et amianté, qui a fait l'objet d'une démolition avec traitement de l'amiante. Le terrain qui jouxte la propriété du demandeur est maintenant sain et situé en zone constructible.

Avec le projet d'aménagement des abords du site de l'ancien château Barbillon, il a fait l'objet d'une demande de permis de construire pour un hangar en bois couvert de tuiles, projet validé par le service urbanisme et l'architecte des bâtiments de France, (situé aux abords de l'église inscrite aux monuments historiques). Cela garantit pour l'acquéreur la possibilité de

réaliser son projet, un hangar, et cela garantit pour la commune, la construction d'un bâtiment en harmonie avec le projet de mise en valeur du site et des vestiges du château Barbillon.

Les membres du conseil municipal visualisent, sur écran, l'emplacement de ce terrain et le projet de construction validé. Le projet de vente porte sur une surface de 55 à 60 m² sur la parcelle AB n° 67, en limite de la parcelle bâtie AB n° 68, chemin de Ronde à Cendrieux.

Le Maire propose un prix de vente à 20 € le m².

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à quinze voix pour et huit abstentions (Messieurs LE ROUX et BIJOU, ainsi que le pouvoir de Monsieur ORHON, Madame CAILLAUD ainsi que le pouvoir de Monsieur COLET, Monsieur TAULOU ainsi que le pouvoir de Monsieur LALOT, Monsieur TEIXEIRA CASTRO) acceptent de céder au propriétaire de la parcelle AB n°68, la portion de terrain décrite ci-dessus.

Ils fixent le prix à 20 € le m² et précisent que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Subvention Association- UAAPE

Madame Marie-Christine BENCHAREL fait part au conseil municipal d'une demande de subvention de l'Union des Associations Autonomes de Parents d'Elèves (U.A.A.P.E) qui organise, sur le canton du Périgord Central, une animation régionale.

Elle détaille le projet des deux journées, les 25 et 26 avril 2026, journées "ECL" (Ecoliers, Collégiens, Lycéens), et ses objectifs.

L'association sollicite une subvention de 200 €.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'accorder à l'association U.A.A.P.E., une subvention de 200 € pour l'organisation de ces journées "ECL" sur le canton.

Tarifs salle culturelle André Malraux

Madame Liliane AGRAFEUIL propose au conseil municipal de revenir sur les tarifs de location de la salle culturelle pour les habitants de la commune.

En effet, le tarif élevé ne permet pas l'usage privé de la salle pour des occupations ponctuelles. Elle soumet une proposition de tarifs permettant de se rapprocher de ceux pratiqués à la salle de convivialité de St Laurent des Bâtons.

Associations de Val de Louyre et Caudeau				
	Tarifs actuels	Nouveaux Tarifs	Caution salle	Caution clés
Salle avec fauteuils	gratuit	gratuit	1 500 €	50 € / clé
Salle sans fauteuil	gratuit	gratuit	1 500 €	50 € / clé
Supplément cuisine	gratuit	gratuit	1 500 €	50 € / clé
Hall + cuisine	gratuit	gratuit	1 500 €	50 € / clé
Habitants de Val de Louyre et Caudeau				
	Tarifs actuels	Nouveaux Tarifs		
Salle avec fauteuils	400 €	200 €	1 500 €	50 € / clé
Salle sans fauteuils	300 €	150 €	1 500 €	50 € / clé
Supplément cuisine	100 €	50 €	1 500 €	50 € / clé
Hall + cuisine	150 €	150 €	750 €	50 € / clé
Habitants hors commune				
Salle avec fauteuils	Non prévu	300 €	1 500 €	50 € / clé

Salle sans fauteuils	Non prévu	200 €	1 500 €	50 € / clé
Supplément cuisine	Non prévu	100 €	1 500 €	50 € / clé
Hall + cuisine	Non prévu	200 €	750 €	50 € / clé
Séminaires hors commune				
Salle avec fauteuils	500 €	500 €	1 500 €	50 € / clé
Salle sans fauteuils	400 €	400 €	1 500 €	50 € / clé
Supplément cuisine	200 €	200 €	1 500 €	50 € / clé
Hall + cuisine	250 €	250 €	1 500 €	50 € / clé

Option : 250 € pour le ménage après utilisation

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, rappelant que l'usage initial était en priorité, l'animation culturelle, à l'unanimité, approuvent les nouveaux tarifs, sous réserve de veiller au maintien de l'usage initial de la salle culturelle.

Vente de matériel

Le Maire indique que la commune dispose d'un "combi-bois", machine à scier et raboter le bois, qui n'a plus d'usage pour les services techniques de la mairie. Il propose de le vendre. Les membres du conseil municipal, à l'unanimité acceptent de vendre le "combi-bois" non fonctionnel stocké aux ateliers communaux, au prix de 800 €.

III VOIRIE

Déclassement d'une portion de voie communale, espace public occupé par une terrasse 19 rue Montaigne à Sainte Alvère - décision après enquête publique

Monsieur Cyril LEYMA rappelle la procédure en cours dans le cadre d'une demande de désaffectation et déclassement d'une portion de voie communale, espace public occupé par une terrasse 19 rue Montaigne à Sainte-Alvère.

L'enquête publique prescrite par arrêté du Maire en date du 15 octobre 2025 s'est déroulée du 12 au 26 novembre 2025. Il précise à nouveau les détails de ce projet et invite le conseil municipal à prendre la délibération finale.

Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur, le conseil municipal à l'unanimité, décide le déclassement et la cession de cette portion de voie communale, d'une superficie de 11 m². Il fixe le prix de vente du terrain à 21 € le m² auquel s'ajoutent les frais de procédure.

Plan d'alignement – chemin de St Jacques à Saint-Laurent-des- Bâtons
Décision après enquête publique

Monsieur Cyril LEYMA rappelle la procédure en cours dans le cadre de la mise en place d'un plan d'alignement pour des travaux chemin de Saint Jacques à Saint-Laurent-des-Bâtons.

L'enquête publique prescrite par arrêté du Maire en date du 15 octobre 2025 s'est déroulée du 12 au 26 novembre 2025. Il précise à nouveau les détails de ce projet et invite le conseil municipal à prendre la délibération finale.

Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur, le conseil municipal à l'unanimité, valide définitivement le plan d'alignement ayant fait l'objet de l'enquête publique et approuve le transfert de propriété qui en découle :

- la commune acquiert la parcelle section A n°803,

- la propriétaire de la maison cadastrée section A n°435 acquiert la parcelle A n°805.

Désaffectation et aliénation d'une portion de chemin rural à "Péchaunou" - chemin de l'Aulne - décision après enquête publique

Monsieur Cyril LEYMA rappelle la procédure en cours dans le cadre d'une demande de désaffectation et d'aliénation d'une portion de chemin rural à "Péchaunou" Chemin de l'Aulne à Sainte-Alvère, section AW entre les parcelles n°178 et 179.

L'enquête publique prescrite par arrêté du Maire en date du 15 octobre 2025 s'est déroulée du 12 novembre 2025 au 26 novembre 2025, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable. Il précise à nouveau les détails de ce projet et invite le conseil municipal à prendre la délibération finale.

Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur, le conseil municipal, à l'unanimité décide le déclassement et la cession de cette portion de chemin rural, d'une superficie de 125 m². Il fixe le prix de vente du terrain à 5,10 € le m² auquel s'ajoutent les frais de procédure.

Aliénation d'une portion de chemin rural aux "Chauffours" - décision après enquête publique

Monsieur Cyril LEYMA rappelle la procédure en cours dans le cadre d'une demande d'aliénation d'un chemin rural aux "Chauffours" à Sainte-Alvère.

L'enquête publique prescrite par arrêté du Maire en date du 15 octobre 2025 s'est déroulée du 12 au 26 novembre 2025. Il rappelle les détails de ce projet et indique que le commissaire enquêteur :

- a émis un avis défavorable à la désaffectation de cette portion de chemin rural, en raison des observations émises par des riverains qui utilisent ce chemin pour éviter la départementale.
- a proposé une alternative au propriétaire : créer un chemin de contournement sur sa parcelle AP 255 ; cette alternative est possible sous forme "d'échange équitable" prévu par la loi 3 DS.

Les conseillers municipaux visualisent sur écran le tracé suggéré d'une longueur de 63 mètres environ.

Il invite le conseil municipal à se prononcer.

Considérant l'avis du Commissaire Enquêteur, précisé ci-dessus, le conseil municipal à l'unanimité, décide de soumettre cette alternative au propriétaire de la parcelle AO n°361 et AP n°255.

Désaffectation et aliénation d'une portion de chemin rural à Cendrieux – Le Bourg

Monsieur Cyril LEYMA, rappelle un projet de désaffectation d'une portion de chemin rural enclavée, qui avait déjà fait l'objet d'un avis favorable du conseil municipal en 2019, mais qui n'avait pas été menée à son terme.

Il s'agit de la parcelle AB n°351 au bourg de Cendrieux enclavée entre les parcelles n°17, et 240 d'une part ; 207 et 274 d'autre part.

Il présente sur écran la portion concernée d'une surface d'environ 110 m².

Il rappelle la procédure à suivre pour régulariser cette situation.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte le principe de désaffectation et d'aliénation de cette portion de chemin rural. Il fixe le prix de vente du terrain à 5,10 € le m² auquel s'ajoutent les frais de procédure. Il est précisé qu'une enquête publique préalable devra avoir lieu.

Demande de désaffectation et d'aliénation d'une portion de chemin rural "Le Trouiller"

Monsieur Cyril LEYMA, fait part au conseil municipal d'un projet d'aliénation d'une portion de chemin rural au lieu-dit "Le Trouiller", chemin de la Compagnie à Cendrieux, compte tenu de sa désaffectation.

Il rappelle que le projet a déjà été soumis au conseil municipal, qui avait demandé une visite préalable sur le terrain avec les concessionnaires des réseaux d'eau et d'électricité.

La réunion qui s'est tenue sur le site a montré que :

-le réseau d'eau (concessionnaire Suez présent) passait sur un terrain privé.

-la ligne électrique enterrée (concessionnaire Enedis présent) pouvait faire l'objet d'une convention entre Enedis et l'acquéreur.

La portion concernée, présentée à l'écran, d'une longueur de 100 mètres environ, longe la parcelle R n°45 et aboutit dans la parcelle n°44, à l'extrémité du chemin de la Compagnie.

Monsieur LEYMA rappelle la procédure en matière d'aliénation d'un chemin rural.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte le principe de désaffectation et d'aliénation d'une portion de chemin ci-dessus définie sur une longueur de 100 m environ. Il fixe le prix du terrain à 5,10 € le m² auquel s'ajoutent les frais de procédure. Il est précisé qu'une enquête publique préalable devra avoir lieu.

Demande de désaffectation et d'aliénation d'une portion de chemin rural "Les Boynes"

Cyril LEYMA fait part au Conseil Municipal d'un projet d'aliénation d'une portion de chemin rural au lieu-dit "Les Boynes", compte tenu de sa désaffectation.

La portion concernée, d'une longueur de 63 mètres environ, dont le plan est projeté sur écran, se situe le long des parcelles AZ n°360 et 339, du carrefour avec le chemin des Boynes, jusqu'à l'habitation (parcelle n°360) où il s'achève.

Monsieur LEYMA rappelle la procédure en matière d'aliénation d'un chemin rural.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte le principe de désaffectation et d'aliénation d'une portion de chemin ci-dessus définie. Il fixe le prix du terrain à 5,10 € le m², auquel s'ajoutent les frais de procédure. Il est précisé qu'une enquête publique préalable devra avoir lieu.

V FOIRES ET MARCHES

Marché aux Truffes

Madame Marie-Christine BENCHAREL fait le bilan du Marché aux Truffes depuis le début de la saison.

On compte 286,50 kg d'apport et 247 kg de commercialisés, des chiffres qui dépassent déjà l'apport global de la saison précédente.

Panneau-Pocket

L'application est désormais fonctionnelle. Chaque administré peut télécharger l'application pour avoir communication des événements municipaux en direct.

VI INTERCOMMUNALITE

CTG Convention Territoriale Globale 2026-2029

Madame Marie-Christine BENCHAREL, déléguée de la commune à la CTG, expose le contexte et indique que la convention élaborée par l'agglomération du Grand Périgueux avec la CAF, arrive à échéance. Elle doit être renouvelée.

Il convient de se prononcer sur la convention 2026-2029.

L'adhésion à cette démarche permet à la commune de bénéficier d'une aide de l'agglomération du Grand Périgueux et de la CAF pour le périscolaire.

A l'unanimité, le conseil municipal valide la convention CTG 2026-2029.

La séance est levée à 22 h 30.

Le Maire,

La secrétaire,

Philippe DUCENE

Michèle BALAINE